

L'importance de la diplomatie civile

L'exemple de la Société Nationale de l'Acadie



Août 2022

**Société Nationale de l'Acadie 224,
rue St-George,
Bureau 103
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 0V1
Tél. : 506.853.0404
Courriel : info@snacadie.org Site
internet : www.snacadie.org**

Table des matières

• Sommaire	2
• Introduction	4
• Qu'est-ce que la diplomatie civile ?	5
• La diplomatie civile comme outil de développement.	6
• L'Acadie sur la scène internationale, une présence affirmée	7
• Un positionnement unique	8
• Une structure forte et un parcours qui a fait ses preuves	10
• Conclusion	14

Sommaire

La Société Nationale de l'Acadie est, depuis 1881, l'organisme de représentation de l'Acadie et de son peuple. Elle souhaite contribuer à la réflexion sur la diplomatie civile, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 et de la révision de la diplomatie canadienne.

Qu'est-ce que la diplomatie civile?

Dans le cadre du présent mémoire, la diplomatie civile est définie comme une diplomatie complémentaire à la diplomatie gouvernementale, qui opère dans des domaines comme la culture, la mobilité et les échanges pour la jeunesse, l'éducation, les arts et l'économie, ainsi qu'au moyen de jumelages entre municipalités.

La diplomatie civile comme outil de développement

Sans institutions étatiques propres, l'Acadie se révèle lorsque la SNA est présente sur des tribunes internationales comme l'OIF ou l'UNESCO. **La fierté et le sens identitaire** qui en découlent sont des ingrédients essentiels à l'engagement communautaire.

Son action internationale lui donne une légitimité auprès des citoyens et de la majorité anglophone. Grâce à ses relations internationales, l'Acadie sert de locomotive à la région et, dans le contexte du Brexit qui fait de la France la porte d'entrée sur l'Europe, elle constitue **un partenaire incontournable pour le développement économique de la région Atlantique**.

Un positionnement unique

Dans le cadre de ses relations avec la France, la SNA est signataire, depuis les années 1960, de **l'entente France-Acadie**. Elle prend une part active à **la Commission mixte de coopération régionale entre le Canada atlantique et St-Pierre-et-Miquelon**.

La SNA est **un leader dans ses relations avec la communauté cadienne de la Louisiane** comme en témoigne ses initiatives culturelles, pour l'enseignement de la langue française et la mobilisation jeunesse.

La SNA est reconnue comme **organisation non-gouvernementale de la Francophonie** et comme **organisme non gouvernemental en partenariat officiel avec l'UNESCO**.

Par ailleurs, l'Acadie et la SNA mènent des actions diversifiées, depuis plusieurs années, sur le **continent africain**, terreau le plus fertile en francophonie à l'heure actuelle.

Une structure forte et un parcours qui a fait ses preuves

Cette riche expérience internationale a poussé la Société Nationale de l'Acadie à forger des outils pour s'affirmer sur la scène internationale.

La Société de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI) permet aux artistes acadiens de rayonner hors des frontières de l'Acadie, de se professionnaliser et de développer leur carrière.

L'Office de la mobilité internationale en Acadie (OMIA) permet aux jeunes francophones et francophiles de 18 à 35 ans de vivre une expérience internationale.

Le Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF) offre aux organismes des quatre provinces, une table de concertation sur l'immigration francophone.

La Commission acadienne de coopération internationale vise à soutenir les collectivités qui souhaitent développer des jumelages internationaux ou renforcer des partenariats existants, dans les secteurs municipal, économique, jeunesse ou culturel.

Ces actions structurantes relèvent de l'exploit, car elles ont été établies et sont menées avec plus d'enthousiasme et d'engagement individuel que de ressources financières, ce qui empêche aussi la SNA de profiter d'opportunités importantes pour le peuple acadien et pour le Canada.

Conclusion

L'expérience de la SNA sur la scène internationale, son impact sur le peuple acadien, sur l'Atlantique et sur la francophonie canadienne en font un partenaire de choix du gouvernement canadien pour pratiquer la diplomatie civile. La Société Nationale de l'Acadie demande donc au Gouvernement du Canada et à ses ministères du Patrimoine canadien et des Affaires étrangères:

- **Que le Gouvernement canadien reconnaisse la spécificité de l'Acadie comme acteur de la diplomatie civile et lui donne les moyens de poursuivre ce travail.**
- **Que le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 reconnaisse la spécificité de l'Acadie en matière de diplomatie civile et que celle-ci et ses initiatives spécifiques soient financées à leur juste valeur.**

Introduction

La Société Nationale de l'Acadie (SNA) présente ce mémoire dans le but de contribuer à la réflexion sur la diplomatie civile, sa portée et ses impacts tant au pays que dans le monde. De plus, forte de son expérience internationale et de la réaffirmation récente de sa relation avec la France, la SNA souhaite que le Gouvernement canadien reconnaisse la spécificité de l'Acadie comme acteur de la diplomatie civile et qu'elle lui donne les moyens de jouer pleinement ce rôle.

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 ainsi que de la révision de la diplomatie canadienne visant à « bâtir une diplomatie moderne, adaptée aux défis d'aujourd'hui (...) forte, stratégique, diversifiée et agile »ⁱ. Il s'inspire également du souhait du Gouvernement du Canada de « lancer une nouvelle stratégie de diplomatie culturelle »ⁱⁱ et de « célébrer les cultures francophones au Canada en faisant la promotion de la langue française dans toutes nos missions diplomatiques et de notre travail en vue de transformer l'Organisation internationale de la Francophonie »ⁱⁱⁱ

À l'heure actuelle, le Canada ne dispose pas d'une stratégie globale en matière de diplomatie civile et le ministère des Affaires étrangères n'a toujours pas établi de politique qui fasse une place adéquate à la dualité linguistique. Pourtant, en 2004, le Commissaire aux langues officielles du Canada dans une étude sur la disparition du Programme de diplomatie ouverte^{iv} (PDO), notait que « au sein du MAECI, le PDO est largement considéré comme une source de financement capital des projets ayant trait à la dualité linguistique » et que « le fonctionnement du programme est axé sur les partenariats. Le PDO apporte un complément aux divers programmes fédéraux qui n'ont pas tous la même vision de la dualité linguistique. Cela soulève la question de l'intégration de la dualité linguistique dans les programmes du gouvernement fédéral. » Finalement, il affirmait que « le Canada se doit d'avoir une politique internationale qui fasse une place adéquate à la dualité linguistique dans l'élaboration des programmes. »

Notre réflexion se nourrit également du Livre blanc de l'honorable Mélanie Joly, alors ministre responsable des Langues officielles et aujourd'hui ministre des Affaires étrangères, **Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada** dont deux des priorités, soit l'immigration francophone au Canada et la consolidation des efforts de développement économique, peuvent grandement bénéficier des efforts d'une diplomatie civile.

Notons par ailleurs que, dans le projet de Loi C-13 visant à modifier la Loi sur les langues officielles, la ministre évoque clairement la reconnaissance du caractère unique de la situation du français au Canada et de sa fragilité, la recherche de l'égalité réelle entre le français et l'anglais au pays et finalement, la nécessité de développer une complétude institutionnelle et par conséquent, de développer des institutions fortes pour l'épanouissement du français au Canada. Il convient donc de voir le développement des langues officielles de manière asymétrique afin de donner au français, qui se trouve plus vulnérable au Canada, les moyens nécessaires à son développement.

Qu'est-ce que la diplomatie civile?

Définie aux États-Unis comme « Citizen Diplomacy » et, en français, parfois comme « diplomatie culturelle » ou « diplomatie publique » par opposition à la diplomatie gouvernementale, la diplomatie civile « c'est l'utilisation d'expressions créatives, l'échange d'idées et d'informations et de personnes pour favoriser la compréhension mutuelle. »^v

Bien que « civile », donc menée par les citoyennes et citoyens plutôt que par les diplomates, ce type de diplomatie constitue un « processus de communication d'un gouvernement avec des publics étrangers afin de créer la compréhension pour les idées et les idéaux du propre pays, ses institutions et cultures ainsi que ses buts internationaux et son orientation politique actuelle.

À l'opposé de la diplomatie traditionnelle, la diplomatie publique se pratique par un ensemble d'acteurs de la société civile. Ainsi, la diplomatie publique permet d'améliorer la connaissance et la perception d'un pays à l'étranger »^{vi}, sans pour autant empiéter sur la diplomatie formelle.

Comme l'a puissamment exprimé la vice-ministre des Affaires Étrangères et de la Diaspora du Kosovo, Liza Gashi, au " Citizen Diplomacy Summit " en Iowa, en février 2022 : « les citoyens peuvent jouer un rôle vital dans la promotion des objectifs de notre Ministère (...). Ils peuvent être des promoteurs très puissants pour accroître notre acceptation dans le domaine numérique ; construire notre économie et nous connecter avec le reste du monde. »^{vii}

Dans le cadre du présent mémoire, nous définissons donc la diplomatie civile comme une diplomatie complémentaire à la diplomatie gouvernementale, qui opère dans divers domaines comme la culture, la mobilité et les échanges, notamment en ce qui a trait à la jeunesse, à l'éducation, les arts et à l'économie, ainsi qu'au moyen de jumelages entre municipalités.

La diplomatie civile comme outil de développement

En plus de servir les intérêts de l'État en effectuant une partie du travail de promotion à l'étranger, la diplomatie civile représente également un précieux outil pour le développement des communautés qui la pratiquent et pour leur région au sens large. Il s'agit d'un élément très positif de la diplomatie civile qui n'est pas encore reconnu à sa juste valeur.

Dans le cas de l'Acadie, c'est lorsqu'il se voit représenté sur la scène diplomatique internationale que le peuple acadien prend pleinement conscience du « pays imaginé »^{viii} qui est le sien.

Puisque l'Acadie n'a aucune institution étatique propre, aucun gouvernement, assemblée législative ou nationale, la fierté d'être acadien ou acadienne se révèle lorsque la SNA est présente sur des tribunes internationales, à côté de chefs d'État, lorsque le drapeau acadien – emblème identitaire avéré de l'Acadie en sol canadien et à l'international –, se hisse au sommet des mâts en France, en Belgique, en Louisiane ou en Suisse; lorsqu'Acadiennes et Acadiens prennent la parole à l'OIF ou à l'UNESCO et évoquent leur pays. La fierté et le sens identitaire qui en découlent sont des ingrédients essentiels à l'engagement communautaire et donc au travail et à la réussite d'organismes acadiens comme la SNA ou de ses organisations membres.

L'action internationale de l'Acadie lui donne également une grande légitimité auprès des citoyens et de la majorité anglophone. Le Sommet de la Francophonie, tenu à Moncton en 1999, ou la visite de chefs d'états – les Présidents français Jacques Chirac et François Mitterrand (1987), le Secrétaire général de l'OIF, Boutros Boutros-Gali, par exemple – l'organisation de rencontres internationales comme celles des ministres de la jeunesse et des sports (Bureau Conféjes 1988), des ministres de l'éducation (Confémen) et des organisations non-gouvernementales de la Francophonie au Nouveau-Brunswick en 2009 – sont autant de preuves de l'attractivité de l'Acadie et du sérieux avec lequel on la traite. Plus récemment, des ministres provinciaux ont accompagné la SNA en mission officielle en France; ils ont ainsi eu l'occasion de rencontrer le président de la République française Emmanuel Macron et certains de leurs homologues français, une opportunité impensable dans d'autres circonstances.

De telles visites et manifestations font beaucoup pour valoriser la place de l'Acadie en Atlantique. Autrement dit, l'Acadie, par ses relations privilégiées avec la France, devient une locomotive pour l'ensemble de la région de l'Atlantique.

Dans le contexte du Brexit qui fait de la France la porte d'entrée sur l'Europe, l'Acadie constitue également un partenaire incontournable pour le développement économique de la région Atlantique.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick l'a bien compris en élaborant une Stratégie de développement Nouveau-Brunswick et France, au niveau de l'immigration francophone, des marchés prioritaires et des secteurs de l'agriculture des pêches et de l'aquaculture. De son côté, le Consulat général de France dans les provinces atlantiques (né, ne l'oublions pas, de la volonté de l'État français d'appuyer le développement de l'Acadie) fait beaucoup pour le développement d'affaires, de partenariats et de projets entre entreprises françaises et canadiennes, qu'elles appartiennent à des intérêts francophones ou anglophones. L'établissement prochain dans la région Atlantique d'une école française internationale (autrefois Lycée français) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), est un autre exemple d'investissements importants qui ne seraient pas possibles sans les relations privilégiées qui existent de longue date entre l'Acadie et la France.

Au regard de l'importante contribution de la diplomatie civile au développement de nos communautés, nous recommandons :

- **Que le Gouvernement du Canada développe une stratégie de diplomatie civile et que celle-ci soit inscrite dans le Plan d'action pour les langues officielles (PALO).**
- **Que le Gouvernement du Canada reconnaisse la spécificité de l'Acadie et de son porte-parole, la Société Nationale de l'Acadie, comme acteur privilégié de la diplomatie civile et de la promotion du français à l'étranger.**

L'Acadie sur la scène internationale, une présence affirmée

La Société Nationale de l'Acadie, doyenne des organisations de la francophonie canadienne, est depuis 1881 l'organisme de représentation de l'Acadie. Sa raison d'être dans la francophonie canadienne est unique en ce qu'elle ne représente pas seulement une communauté linguistique, mais aussi qu'elle veille à la promotion et à la défense des droits et des intérêts d'un peuple à part entière, le peuple acadien. Plus encore, une de ses composantes provinciales, le Nouveau-Brunswick, où vit la majorité des Acadiennes et Acadiens de la région Atlantique, « constitue au plan national canadien l'élément le plus représentatif de la politique officielle du bilinguisme (...) »^{ix}

Bien avant la création de la SNA, Acadiennes et Acadiens, tout au long de leur histoire douloureuse et mouvementée, sur le chemin de la dispersion comme sur celui du retour, savaient que leur avenir passait par « l’affirmation d’une existence » et « l’organisation d’une présence »^x. Pour assurer l’atteinte de ces deux objectifs, une première étape essentielle était, selon eux, de nouer et renouer des liens durables avec le pays de leurs origines – la France –, avec les francophones du monde et particulièrement avec la diaspora acadienne, notamment celle de la Louisiane. Très tôt donc, par mesure de survie d’abord puis d’affirmation, l’Acadie, nation sans état, a pratiqué la diplomatie civile.

C’est d’abord en s’appuyant sur quelques visiteurs bien connectés, comme l’historien français Rameau de Saint-Père ou l’abbé Belcourt, proches de la famille de l’empereur Napoléon III, que l’Acadie se fit connaître sur la scène internationale. Il fallut attendre les années 1960 et une rencontre historique avec le Général de Gaulle, alors président de la République française, pour que le véritable travail diplomatique de la SNA commence, par le biais de ses relations avec la France. Cette relation privilégiée, nourrie depuis plus de 60 ans, est unique au Canada.

La SNA a parallèlement étendu ses efforts de diplomatie civile à d’autres pays, tant pour unir l’Acadie du monde et la faire rayonner que pour se tailler une place dans les instances internationales. Comme l’a fait remarquer Gilbert Finn, ancien Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, ancien Président de la SNA et une des personnes présentes à la rencontre historique avec le Général de Gaulle, « La SNA a donné à l’Acadie ses lettres de noblesse, par le biais des nombreux accords signés avec le gouvernement de la République française, la communauté Wallonie-Bruxelles et la province de Hainaut, en Belgique, ainsi que l’organisation Action Cadienne, en Louisiane. »^{xi}

Un positionnement unique

Il ne fait aucun doute que la Société Nationale de l’Acadie joue un rôle significatif de diplomatie civile en francophonie canadienne et internationale, comme l’a fait remarquer le Secrétaire général de l’OIF, Monsieur Abdou Diouf, à Caraquet en 2009, lorsqu’il déclara que « l’Acadie tire la Francophonie vers le haut. ». Il est aussi important de souligner que « l’Acadie demeure un acteur, certes atypique, mais résilient d’une diplomatie sub-étatique (...) propre aux États fédéraux. »^{xii}

Sa gouvernance est déjà, en soi, de nature internationale. Ses membres sont les organismes porte-parole et jeunesse issus des quatre provinces atlantiques, auxquels s’ajoutent un membre privilégié, Les Amitiés France-Acadie, de France, et huit membres associés dont trois issus du Maine, de Louisiane et de Saint-Pierre et Miquelon (France).

Dans le cadre de ses relations avec la France, la SNA est signataire, depuis les années 1960, de **l'entente France-Acadie**. C'est par le biais de celle-ci que le fonds de coopération France-Acadie, visant à la préservation et la promotion de la langue française et de la culture francophone en Acadie ainsi qu'au renforcement des échanges entre la France et l'Acadie, a vu le jour.

L'Acadie de l'Atlantique se trouve également dans une situation géopolitique unique au Canada, puisqu'à quelques miles nautiques de ses côtes se trouve l'archipel français de Saint-Pierre et Miquelon et donc, une porte sur l'Europe. De plus, la population de cet archipel partage une partie de l'histoire et du patrimoine acadien, ce qui la lie à l'Acadie et à la région atlantique. Cette spécificité a donc porté la SNA à prendre une part active à **la Commission mixte de coopération régionale entre le Canada atlantique et St-Pierre-et-Miquelon**, au sein de laquelle elle copréside les comités d'enjeux de société et développement économique et durable. Dans ce cas précis, l'Acadie met sa proximité, ses institutions et son savoir-faire au service des intérêts de la France et du Canada, en travaillant à faciliter les liens entre l'archipel français et sa région dans des domaines comme la santé, la culture, l'économie ou l'éducation servant ainsi, de façon stratégique, les relations entre le Canada et la France.

La SNA joue également un rôle de **leader dans ses relations avec la communauté cadienne de la Louisiane** comme en témoigne ses nombreuses missions, échanges et partenariats dans le domaine de la culture mais aussi de l'enseignement de la langue française et de la mobilisation jeunesse.

La SNA est reconnue comme **organisation non-gouvernementale de la Francophonie** depuis 2005 et comme **organisme non gouvernemental en partenariat officiel avec l'UNESCO** depuis 2021, seul organisme de la francophonie canadienne à obtenir ce titre. La SNA participe régulièrement aux sommets de la Francophonie au sein de la délégation d'accompagnement du Canada depuis plusieurs décennies.

Enfin, la SNA est signataire de **l'entente Acadie-Québec**, une entente de nation à nation, par laquelle la SNA et le Bureau du Québec dans les provinces atlantiques accordent chaque année, un financement à des projets de collaboration.

Par ailleurs, l'Acadie et la Société Nationale de l'Acadie mènent des actions diversifiées, et depuis plusieurs années, sur le **continent africain**, terreau le plus fertile en matière de francophonie à l'heure actuelle. Notons, entre autres, la tenue d'une table ronde de coopération culturelle Acadie-Tunisie en préparation pour le Sommet de la Francophonie 2022 qui a eu lieu à l'automne 2021 et de laquelle plusieurs pistes de coopération sont nées.

De plus, la SNA a mené, en collaboration avec les gouvernements des provinces atlantiques, plusieurs opérations de promotion en immigration dans les pays du Maghreb et au Sénégal au cours des dernières années.

C'est donc une action diplomatique civile riche et soutenue que pratique, de longue date, la Société Nationale de l'Acadie et qui mérite d'être reconnue à sa juste valeur par les ministères des Affaires étrangères et Patrimoine canadien, entre autres.

Une structure forte et un parcours qui a fait ses preuves

Cette riche expérience internationale a, tout naturellement, poussé la Société Nationale de l'Acadie à forger les outils nécessaires pour que le peuple acadien s'affirme sur la scène internationale.

C'est ainsi que vit le jour, en 1999, **la Société de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale**, plus connue sous son acronyme, **SPAASI**. Son mandat est d'aider les artistes acadien(ne)s à s'exporter à l'international ainsi que d'aider à mettre en place les structures professionnalisantes pour les disciplines de musique, théâtre, danse, littérature, cirque, arts visuels et arts médiatiques. Les actions de la SPAASI permettent aux artistes acadiens de rayonner hors des frontières de l'Acadie mais aussi de se professionnaliser et de développer leur carrière. La SPAASI met aussi en lien producteurs, agents artistiques et directeurs de salles de spectacles issus de la francophonie internationale grâce à l'évènement culturel-phare de la Francofête en Acadie. Les retombés à la fois pour les artistes acadiens que pour la région de l'Atlantique ont été maintes fois prouvées. Il a été déterminé que chaque dollar investi par le Gouvernement fédéral dans la SPAASI représente un retour de 5 dollars auprès des artistes acadiens, en vente de spectacles et de produits culturels.

Un des exemples majeurs de cette initiative culturelle est que la Société Nationale de l'Acadie a ouvert les portes du Festival Interceltique de Lorient, un des plus gros festivals celtes au monde, aux artistes de la scène musicale acadienne. Il s'agit là d'une vitrine internationale hors pair qui a permis à de nombreux artistes – Acadiens et anglophones de la région atlantique – de se faire connaître en Europe.

Nous demandons donc :

- **Que le Gouvernement du Canada reconnaisse l'importance du travail de promotion des artistes acadiens à l'international effectué par la SPAASI et finance les actions de la SPAASI à leur juste valeur.**

L'Office de la mobilité internationale en Acadie (OMIA) a été créé, en partenariat avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), pour les jeunes francophones et francophiles de 18 à 35 ans qui souhaitent vivre une expérience internationale. L'objectif est de soutenir et d'accompagner la jeunesse francophone dans un projet de mobilité internationale.

À titre d'exemple, pour la seule année 2018-2019 (pré-pandémie), l'OMIA a permis d'accueillir 2 jeunes stagiaires du service civique français au sein de la SNA; 2 jeunes Acadiens ont effectué un semestre d'étude en France, grâce à la Bourse France-Acadie et 2 autres ont effectué un stage d'expérience professionnelle en Louisiane et en Belgique par l'entremise de Jeunesse Canada au Travail. Avec des moyens adéquats, l'OMIA pourrait faire beaucoup plus et répondre à bien plus de demandes des deux côtés de l'Atlantique.

Nous demandons donc :

- **Que la mobilité des jeunes Acadiennes et des jeunes Acadiens soit soutenue de façon à permette à cette initiative de se développer comme elle le mérite.**

Le Comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF), offre aux organismes des quatre provinces, une table de concertation atlantique sur l'important dossier de l'immigration francophone qui peine à atteindre les cibles fixées au niveau national. En plus de fournir des études importantes sur les défis de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants, le CAIF organise un sommet annuel sur l'immigration en Atlantique et assure la promotion de l'Acadie comme terre d'accueil des immigrants issus de la Francophonie internationale. Il est essentiel que cet outil ait des moyens conséquents pour élargir son action et atteindre les cibles d'immigration francophone au Canada comme le souhaite le Gouvernement fédéral.

Nous demandons donc :

- **Que le Gouvernement du Canada donne au CAIF les moyens financiers nécessaires pour pleinement contribuer à l'essor de l'immigration francophone en Atlantique**

La plus récente initiative de la SNA concerne un outil-phare de la diplomatie civile : **les jumelages**. Bien qu'on rattache souvent le terme à l'association de deux villes ou municipalités, un jumelage peut désigner d'autres regroupements de la société civile et s'étendre à de nombreux secteurs d'activités, comme l'immigration, l'éducation, le développement économique, l'inclusion sociale, par exemple. Les jumelages offrent aussi des possibilités de retombées importantes en termes de transfert de connaissances et d'investissements étrangers.

Consciente qu'il s'agit là d'un excellent outil de diplomatie publique qui serait particulièrement utile à l'Acadie et que 95% des jumelages actuels entre le Canada et la France concernent le Québec uniquement, la SNA propose aujourd'hui la création de **La Commission acadienne de coopération internationale** pour soutenir les collectivités qui souhaitent développer des partenariats internationaux ou renforcer des partenariats déjà existants, dans les secteurs municipal, économique, jeunesse ou culturel.

Nous demandons donc :

- **Que les initiatives de jumelages et la création de la Commission acadienne de coopération internationale soient appuyés financièrement par le Gouvernement fédéral.**

La relation privilégiée qu'entretiennent la France et l'Acadie depuis 1968 est ancrée dans la reconnaissance des liens historiques et privilégiés qui les unissent et dans leur désir mutuel d'assurer le rayonnement de leurs cultures et de la langue française. C'est ainsi que le Fonds France-Acadie a été créé et qu'il a permis des collaborations évaluées à près d'un million de dollars depuis 1968.

Nous demandons donc :

- **Que le Gouvernement du Canada reconnaisse et appuie cette relation privilégiée entre la France et l'Acadie en contribuant annuellement au Fonds France-Acadie .**

Enfin, **l'expérience internationale de la SNA** renforce d'autant son action de diplomatie civile. À titre d'organisation internationale non-gouvernementale de la Francophonie (OING), la SNA a participé à tous les Sommets de la Francophonie, travaillé au sein de la Conférence des OING de la Francophonie dont elle a présidé, durant deux mandats consécutifs, la mission langue française et diversité culturelle. Son action en Francophonie est significative et pourrait être encore plus importante en termes d'expertises à partager, de promotion des objectifs de la Francophonie, de réflexions stratégiques à la programmation de l'OIF en lien avec les réalités du terrain ou encore pour le soutien du dialogue sur la démocratie.

La reconnaissance de son **statut d'organisme non gouvernemental en partenariat officiel avec l'UNESCO** donne aujourd'hui à la SNA une place au sein d'une organisation des Nations-Unies, une première en francophonie canadienne.

Toutes ces actions structurantes et pleines de réalisations et de promesses relèvent pourtant de l'exploit, car elles ont été établies et sont actuellement menées avec plus d'enthousiasme et d'engagement individuel que de ressources financières. Cet état de fait empêche aussi la SNA de profiter de possibilités importantes à la fois pour le peuple acadien et pour le Canada. À titre d'exemple, le président de la République française a émis le désir que l'Acadie prenne sa pleine place au sein de la Cité Internationale de la langue française qui doit bientôt ouvrir ses portes à Villers-Cotterêts. La SPAASI est l'outil par excellence pour répondre à cette invitation, mais sans financement ce sera tout simplement impossible.

Nous demandons donc :

- **Que le mandat unique de la Société Nationale de l'Acadie comme acteur de la diplomatie civile soit reconnu et appuyé par le Gouvernement fédéral.**

Conclusion

L'expérience de l'Acadie sur la scène internationale est considérable et tout à fait unique au Canada. Bien que celle-ci ne soit pas reconnue à sa juste valeur et malgré le fait qu'elle souffre d'un cruel manque de ressources, il est indéniable qu'elle a un impact considérable sur le peuple acadien, sur la région Atlantique et sa population dans son ensemble tout autant que sur la francophonie canadienne.

Ses relations avec la France, la Suisse et la Belgique, sa présence au sein d'instances internationales comme l'OIF et l'UNESCO, en font un partenaire de choix au moment de donner au gouvernement canadien « des yeux et des oreilles » un peu partout dans le monde et de trouver « de nouvelles façons de faire » de la diplomatie.^{xiii}

C'est pourquoi, dans le cadre du présent mémoire, la Société Nationale de l'Acadie évoque une série de recommandations adressées au Gouvernement du Canada et à ses ministères du Patrimoine canadien et des Affaires étrangères, qui sont :

- **Que le Gouvernement canadien reconnaisse la spécificité de l'Acadie comme acteur de la diplomatie civile et lui donne les moyens de poursuivre ce travail.**
- **Que le Gouvernement du Canada développe une stratégie de diplomatie civile qui reconnaisse la spécificité de l'Acadie et de son porte-parole, la Société Nationale de l'Acadie, comme acteur privilégié de la diplomatie civile et de la promotion du français à l'étranger.**
- **Que le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 reconnaisse la spécificité de l'Acadie en matière de diplomatie civile et que celle-ci et ses initiatives spécifiques soient financées à leur juste valeur.**

i. Ministre Mélanie Joly, Le Devoir, 31 mai 2022

ii. Lettre de mandat de la ministre des Affaires étrangères, 16 décembre 2021

iii. Ibid.

iv. https://www.clo-ocol.gc.ca/html/stu_etu_112007_p4_f.php

v. Citation de Cynthia P. Schneider, Conférence canadienne des arts [CCART], 2007, p. 5

vi. Tuch, Hans. N. 'Communicating with the World: US Public Diplomacy Overseas', Institute for Public diplomacy, 1990.

vii. https://www.mfa-ks.net/fr/single_lajmi/4587

viii. Ibid.

ix. « Considérer l'Acadie : Ou lorsque les francophonies d'ailleurs contribuent à la reconnaissance des francophonies canadiennes », Traisnel C., Doucet É.M, et Magord A, Revue internationale des francophonies, 2020

x. Maillet, Marguerite, Leblanc, Gérard, Emont, Bernard, « Anthologie des textes littéraires acadiens », Éditions d'Acadie, 1979

xi. Préface de Basque, Maurice, « La Société Nationale de l'Acadie : au cœur de la réussite d'un peuple », Éditions de la Francophonie, 2006.

xii. Considérer l'Acadie : Ou lorsque les francophonies d'ailleurs contribuent à la reconnaissance des francophonies canadiennes », Traisnel C., Doucet É.M, et Magord A, Revue internationale des francophonies, 2020

xiii. Ministre Mélanie Joly, Le Devoir, 31 mai 2022